

**MAIRIE DE LEOGNAN**

**DEMANDE DE CEREMONIE DE PARRAINAGE CIVIL**

**L’enfant**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

**Le père**

Nom : Prénoms :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Email :

**La mère**

Nom : Prénoms :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Email :

**Parrain et marraine**

Nom : Prénoms :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Email :

Nom : Prénoms :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Email :

Date prévue : Heure :

Officier de l’Etat Civil :

**Pièces à produire :**

Livret de famille.

- Acte de naissance de l’enfant.

- Justificatif de domicile.

- Pièces d’identité des parents et des parrain, marraine

**À savoir**

* Dossier complet à remettre au Service Etat Civil au moins 1 mois avant la date prévue.
* Aucun texte ne prévoit la célébration d’un parrainage civil, qui a donc un caractère purement officieux. Dès lors, cette cérémonie ne peut pas créer de liens de droit entre l’enfant et les parrains. Les certificats délivrés à cette occasion n’ont pas de valeur juridique et ne sauraient, en aucun cas, être assimilés à des actes de l’état civil. En tout état de cause, il s’agit d’une simple coutume, les officiers de l’état civil ne peuvent être contraints de procéder à des parrainages civils (DP - AN - *JO* : 18 janvier 1975)
* Compte tenu du caractère officieux de cette cérémonie, les mairies peuvent accepter que le parrainage soit célébré avec deux marraines ou deux parrains.